## 1.2. Le contrôle croisé

Obligatoire, le contrôle croisé consiste à vérifier la mise en place correcte des EPI.

Il est réalisé en vis-à-vis, sous la responsabilité du binôme et validé par le responsable du point de pénétration (chef d'agrès, contrôleur).



Le contrôle croisé valide les étapes d'habillage et garantit le niveau de protection du binôme.

Les étapes du contrôle croisé sont reprises dans le schéma suivant.



© Matthieu Robert

La liaison SAD-masque doit être vérifiée, en faisant pivoter la SAD, tout en exerçant une légère traction dessus. Le test d'étanchéité du masque est à réaliser en respectant les préconisations du fabricant.

Avant l'engagement, chaque porteur veille à :

- fermer la boucle ventrale ;
- ajuster le harnais (moins serré lors de l'engagement, pour conserver une couche d'air) ;
- attacher la mentonnière du casque ;
- contrôler la pression et/ou l'autonomie d'engagement;
- armer la balise de détresse (vérifier l'armement si système automatique)<sup>17</sup>.

En fonction des procédures et <u>de la dotation en matériels du SIS</u>, le chef du binôme se munit d'un moyen radio.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Peut se faire dès la descente de l'engin.